



Délibération n° 37 / 2023

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire.

Etaient présents :

Mme Sylvia BOSH, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Michelle CASSAR, Mme Sylvie CINÇON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Patrick MATTERA, M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIÉ, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à Danièle DUBOUCHER), M. Jean-Claude CHOLBI (pouvoir à Thierry QUILES), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Michelle CASSAR), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Rémi SIÉ), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Anne-Marie CALMES), Gérard SABLOS (pouvoir à Danièle LACUBE).

Absent excusé :

M. Martin ARDAY

Absents non excusés :

M. Dimitri BONGARD, M. Alain CHAYRIGUET, M. Youness OUSSIN.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ressources - Humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint aux finances et au personnel, expose au conseil municipal :

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc d'adopter un nouveau tableau des effectifs pour permettre :

- La suppression de poste suite à des recrutements et avancements de grades réalisés,
- La création d'un poste nécessaire à l'avancement de grade d'un agent.

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 37/2023****Objet : Ressources - Humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation**

	CATEGORIE	TOTAL	DONT TNC	CREATIONS	SUPPRESSIONS	TOTAL	DONT TNC
Secteur administratif		20	0	0	1	19	0
DGS	A	1				1	
Attaché principal	A	1				1	
Attaché	A	1				1	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1				1	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3				3	
Rédacteur	B	1				1	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2				2	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	3			1	2	
Adjoint administratif territorial	C	7				7	
Secteur animation		22	10	1	2	21	9
Animateur principal de 1ère classe	B	1				1	
Animateur principal de 2ème classe	B	1			1	0	
Animateur	B	2				2	
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1		1		2	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	3	1			3	1
Adjoint territorial d'animation	C	14	9		1	13	8
Secteur social		3	3	0	0	3	3
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	2	2			2	2
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	1			1	1
Secteur police municipale		9	0	0	2	7	0
Brigadier-chef principal	C	5			2	3	
Gardien-brigadier	C	4				4	
Secteur technique		41	8	0	7	34	6
Ingénieur	A	1				1	
Technicien principal de 1ère classe	B	2				2	
Agent de maîtrise principal	C	2				2	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	14	2		1	13	2
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	12	2		5	7	1
Adjoint technique territorial	C	10	4		1	9	3
	TOTAL	95	21	1	12	84	18

Ces modifications ont été soumises pour avis au Comité Social Territorial le 13 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création de poste et les suppressions de postes proposées ;
- **ADOPTE** ce nouveau tableau des effectifs.

Nombre de conseillers en exercice : 27
 Nombre de présents : 17
 Nombre de votants : 23 (dont 6 pouvoirs)
 Votes : 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 37/2023

Objet : Ressources - Humaines - Modification du tableau des effectifs – Approbation

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 18 septembre 2023

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

